

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : Domaine et patrimoine

Sous matière : Autres actes de  
gestion du domaine privé

**OBJET : CESSION DE  
LA PARCELLE  
CADASTREE  
SECTION YK 89  
« ALLEE DES  
MOUNGES » AU  
PROFIT DE  
MADAME REVERDY**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN  
DATE DU : 15 SEPTEMBRE  
2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU : **15 SEP. 2022**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN  
DATE  
DU **27 SEP. 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents** : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,  
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,  
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas  
ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey  
GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,  
Martine LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis  
BOUILLEUX,  
Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,  
Sabine CHABERT Donne procuration à Chantal BARTHES,  
Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,  
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,  
Gérard MONDRAGON Donne procuration à Karole CAFFIER,  
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Hélène GIRAL,

**Secrétaire** : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame REVERDY Christine a sollicité de la commune, l'acquisition d'une partie de l'allée des Mounges, lui permettant ainsi d'augmenter son unité foncière et de fermer l'accès à sa propriété.

Par délibération du Conseil Municipal n°2022-136 du 23 juin 2022, la Commune a procédé à la désaffectation et au déclassement du domaine public de cette emprise foncière d'une contenance de 443 m<sup>2</sup>, aujourd'hui cadastrée section YK n°89 suivant procès-verbal de délimitation du 22 juillet 2022.

Le prix de vente a été fixé avec Madame REVERDY Christine à 425.00 Euros conformément à l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale n° 2021-11076-67540 du 11 octobre 2021.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la vente au profit de Madame REVERDY Christine, de la parcelle cadastrée section YK n°89 au prix de 425.00 Euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 20 septembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la vente au profit de Madame REVERDY Christine, de la parcelle cadastrée section YK n°89, matérialisée sur le plan annexé à la présente, au prix de 425.00 Euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 22 septembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le  
**26 SEP. 2022**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :

Par publication le :  
**27 SEP. 2022**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL

